



UNION INTERNATIONALE DE LA PRESSE FRANCOPHONE

Par Regine.lefevre7@hotmail.fr

**Revue de presse**

No 433 en date du 13.07.2019

Dans le cadre des 88 pays et états appartenant à la Francophonie institutionnelle <https://www.francophonie.org/statut-et-date-adhesion-Etats-et-gouvernements-28647.html> et des pays et états non adhérents à la Francophonie institutionnelle (Algérie, Azerbaïdjan et Vallée d'Aoste) dans lesquels se situent des sections de l'Union de presse francophone

Toutes les informations et tous les communiqués en provenance des sections de l'UPF sont gérés par UPF internationale  
Seules les informations concernant ces sections faisant l'objet d'une publication dans la presse sont reprises dans la revue

## SOMMAIRE

- 1 – MEDIAS EN FRANCE – « Médias et société : franceinfo, "L'Obs", "L'Express", "La Croix" et "La Voix du Nord" lancent une consultation citoyenne »**
- 2 – AUDIOVISUEL AU MAROC ET AU BURKINA-FASO – « La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle du Maroc et le Conseil Supérieur de la Communication du Burkina Faso scellent leur coopération »**
- 3 – JOURNALISTE AU CAMEROUN – « Un journaliste en prison pour diffamation et diffusion de fausses nouvelles »**
- 4 – GAFA – « En France, le Parlement a adopté définitivement, par un ultime vote du Sénat, l'instauration d'une taxe sur les Gafa »**
- 5 – MEDIAS – « L'UNESCO lance de nouvelles publications sur les médias et le genre »**
- 6 – FACEBOOK EN EGYPTTE – L'administrateur d'une page Facebook pro-Moubarak détenu »**
- 7 – ENSEIGNEMENT DU JOURNALISME – « Une "déclaration de Paris" pour la liberté d'enseignement du journalisme »**
- 8 – BLOGUEUR EN MAURITANIE – « Le blogueur mauritanien Mohamed Cheikh Ould Mkheïtir, s'est une nouvelle fois repenti, condition posée par des religieux pour sa libération »**
- 9 – DISPARITION EN FRANCE – « Décès de François Duriaud, ancien patron de Reuters France »**

**1 – MEDIAS EN FRANCE – « Médias et société : franceinfo, "L'Obs", "L'Express", "La Croix" et "La Voix du Nord" lancent une consultation citoyenne »**

**<https://www.ozap.com/actu/medias-et-societe-franceinfo-l-obs-l-express-la-croix-et-la-voix-du-nord-lancent-une-consultation-citoyenne/580961>**

Mercredi 10 juillet 2019

Par Florian Guadalupe

**Médias et société : franceinfo, "L'Obs", "L'Express", "La Croix" et "La Voix du Nord" lancent une consultation citoyenne**

**Les résultats de cette consultation seront présentés le 8 octobre à la Maison de la radio.**

**"Comment les médias peuvent-ils améliorer la société ?".**

C'est la question qui est au cœur de la consultation citoyenne initiée par cinq médias, franceinfo, "La Croix", "La Voix du Nord", "L'Obs", et "L'Express", ainsi que l'association "Reporters d'Espoirs" et la plateforme de mobilisation Make.org. Les internautes auront jusqu'au 20 septembre pour déposer leurs propositions et voter sur les sites de Make.org et les médias partenaires. Les résultats seront dévoilés par les cinq médias et présentés lors du festival Médias en Seine, le 8 octobre prochain, à la Maison de la radio.

**"Renforcer la confiance entre les citoyens et les médias"**

*"Donner la parole aux citoyens sur ce thème, c'est d'abord prendre acte d'une certaine défiance envers les médias, parfois justifiée, souvent faite d'amalgames et de caricatures. On reproche souvent aux médias d'accorder trop de place aux mauvaises nouvelles", présente un communiqué de Make.org. Et de poursuivre : "Envisager la façon dont la presse écrite, la radio, la télévision et les sites d'information peuvent au contraire être force de changements positifs, en nous donnant de bonnes idées, en nous faisant découvrir des initiatives constructives, en nous incitant à agir, c'est aussi renforcer la confiance entre les citoyens et les médias et c'est l'objet de cette consultation."*

Ce n'est pas la première fois que des médias lancent une consultation citoyenne afin de faire émerger de nouvelles perspectives d'évolution pour les médias. En octobre 2018, France Télévisions et Radio France avaient proposé une consultation citoyenne sur l'avenir de l'audiovisuel public. A travers un questionnaire sur une plateforme dédiée, chaque participant pouvait exprimer sa vision du service public, ses attentes ainsi que ses idées pour la radio et la télévision.

## **2 – AUDIOVISUEL AU MAROC ET AU BURKINA-FASO – « La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle du Maroc et le Conseil Supérieur de la Communication du Burkina Faso scellent leur coopération »**

**[https://www.atlasinfo.fr/Maroc-Burkina-Faso-la-HACA-et-le-CSC-burkinabe-scellent-leur-cooperation\\_a102055.html](https://www.atlasinfo.fr/Maroc-Burkina-Faso-la-HACA-et-le-CSC-burkinabe-scellent-leur-cooperation_a102055.html)**

Mercredi 10 juillet 2019

### **La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) et le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso ont signé, mardi, un accord de partenariat destiné à renforcer et à consolider leur coopération bilatérale.**

En vertu de cet accord, conclu à Ouagadougou, par la présidente de la HACA, Latifa Akharbach, et le président du CSC, Mathias Tankoano, la partie marocaine met à la disposition de son homologue burkinabè des logiciels de monitoring "HMS-Acquisition" et "HMS-Pluralisme", exclusivement pour les besoins de l'exercice par le CSC de ses attributions légales de suivi des services de radiodiffusion sonore et télévisuelle.

Le logiciel permet, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, la réception des programmes audiovisuels, sonores et télévisuels édités par les services opérant sur le territoire burkinabè, leur enregistrement, leur stockage et archivage sur la plateforme technique centrale installée au siège du CSC. En outre, le logiciel, entièrement paramétrable, permet la gestion de l'équité d'accès des organisations politiques, syndicales et professionnelles aux médias, ainsi que le comptage et le relevé des temps de parole des personnalités politiques, syndicales et professionnelles sur les télévisions et les radios à couverture locale, régionale et nationale.

Dans ce sens, la HACA procèdera au déploiement et à l'installation du logiciel avec toutes les configurations nécessaires et à leur mise en service sur les postes de la plateforme technique du CSC.

L'installation et le démarrage de la mise en service seront effectués au sein de la plateforme de réception et de suivi des programmes audiovisuels installée, dans une première étape, au siège du CSC à Ouagadougou avant d'être étendue à cinq régions burkinabè : Bobo-Dioulasso, Fada N'Gourma, Dori, Ouahigouya, Djibo).

A cet effet, les deux parties ont convenu que le calendrier de réalisation de ce partenariat sera fixé d'un commun accord dès réception effective au siège du CSC du matériel et des logiciels. La HACA fournira au CSC une documentation technique complète des logiciels et garantit au CSC une utilisation paisible des logiciels.

### 3 – JOURNALISTE AU CAMEROUN – « Un journaliste en prison pour diffamation et diffusion de fausses nouvelles »

<https://rsf.org/fr/actualites/cameroun-un-journaliste-en-prison-pour-diffamation-et-diffusion-de-fausses-nouvelles>

Jeudi 11 juillet 2019

Par RSF

**Alors que le procès de Paul Chouta vient d'être ajourné, Reporters sans frontières (RSF) dénonce une disproportion totale entre le sort réservé au journaliste actuellement privé de liberté et les poursuites pour diffamation et diffusion de fausses nouvelles dont il fait l'objet.**

Le journaliste **Paul Chouta** devait comparaître le 9 juillet devant le tribunal de première instance de Yaoundé. Il est finalement resté dans sa cellule de la prison centrale de Kondengui située dans la capitale camerounaise. **Son procès a été reporté au 13 août.** En cause, l'absence de la plaignante, l'écrivaine franco-camerounaise Calixthe Beyala qui avait porté plainte contre le célèbre journaliste, dont la page Facebook "Le TGV de l'info" compte plus de 80 000 abonnés, après que ce dernier a posté une vidéo la montrant en pleine altercation avec un homme. Le reporter qui s'est rendu célèbre pour ses interviews et reportages diffusés en direct est détenu depuis le 28 mai dernier. Il est poursuivi pour diffamation et diffusion de fausses nouvelles.

*"Difficile de ne pas voir dans son maintien en prison un signe de représailles des autorités à l'égard d'un journaliste très suivi mais aussi très critique du pouvoir, estime Arnaud Froger, responsable du bureau Afrique de RSF. Sans juger du fond de l'affaire, sa détention préventive est une sanction complètement disproportionnée par rapport aux poursuites de diffamation et de diffusion de fausses nouvelles dont il fait l'objet. Nous demandons que le journaliste puisse recouvrer la liberté sans délai avant que ne se tienne son procès".*

Si les autorités se sont empressées de mettre Paul Chouta aux arrêts suite à une plainte pour diffamation, elles n'ont pour l'heure toujours pas identifié qui sont les individus à l'origine de l'agression au couteau dont a été victime le journaliste au mois de janvier. RSF avait dénoncé cette attaque alors que le journaliste faisait déjà l'objet de menaces récurrentes pour ses reportages critiques du pouvoir de Paul Biya. Lors de la réélection du président pour un septième mandat en octobre 2018, il avait même dû fuir son domicile pour se mettre en sécurité.

Les journalistes camerounais font régulièrement l'objet d'arrestations arbitraires. Poursuivi pour des crimes économiques que l'accusation a été incapable de mettre au jour, l'ancien directeur de la **CRTV Amadou Vamouké** est en détention depuis près de trois ans sans avoir été jugé. Une vingtaine d'audiences, dont la plupart n'ont duré que quelques minutes, ont déjà eu lieu depuis le début de son procès il y a deux ans. RSF a récemment écrit au président Paul Biya pour lui demander de mettre fin à sa détention, soulignant que cette figure du journalisme camerounais ne méritait pas "une retraite derrière les barreaux".

Le Cameroun occupe la 131e place sur 180 dans le Classement mondial de la liberté de la presse établi par RSF.

**4 – GAFA – « En France, le Parlement a adopté définitivement, par un ultime vote du Sénat, l'instauration d'une taxe sur les Gafa »**

**<https://information.tv5monde.com/info/geants-du-numerique-une-taxe-la-francaise-definitivement-adoptee-310817>**

Jeudi 11 juillet 2019

**Le Parlement a adopté définitivement ce jeudi 11 juillet, par un ultime vote du Sénat, l'instauration d'une taxe sur les "Gafa", faisant de la France l'un des premiers pays à imposer le chiffre d'affaires des géants du numérique.**

Elle devrait s'appliquer à une trentaine de groupes incluant donc Google, Amazon, Facebook et Apple (Gafa) ainsi que Meetic, Airbnb, Instagram ou encore la française Criteo, et rapporter 400 millions d'euros en 2019, puis 650 millions en 2020.

Voté en première lecture au printemps dans les deux chambres dans des versions différentes, le texte avait fait l'objet fin juin d'un compromis en commission mixte paritaire (CMP) approuvé le 4 juillet par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi porté par le ministre de l'Economie Bruno Le Maire fait de la France un des pays pionniers en la matière. Il vise à taxer les activités numériques qui "*créent de la valeur grâce aux internautes français*".

Mais cette solution unilatérale a vocation à n'être que temporaire, dans l'attente d'un aboutissement de négociations internationales.

Par ailleurs, les Etats-Unis ont annoncé mercredi avoir lancé une enquête sur les effets de cette taxe.

L'enquête -ouverte sous l'article de la loi du commerce dit "Section 301"- pourrait, en fonction des conclusions auxquelles elle aboutit, entraîner des mesures de représailles américaines.

Le G20 Finances réuni début juin au Japon a enregistré des progrès sur ce dossier: les argentiers des grandes économies de la planète ont promis de "*redoubler d'efforts*" pour "*remettre de la justice fiscale sur la scène internationale*", selon les propos de Bruno Le Maire.

L'objectif est de parvenir à un accord final d'ici à 2020, une avancée rendue possible par le changement d'attitude des Etats-Unis, qui bloquaient les négociations depuis des années. Les divergences restent toutefois importantes sur les moyens d'application, Washington privilégiant une approche très large ne se limitant pas au secteur du numérique.

La "taxe Gafa à la française" s'inspire largement d'un projet européen qui n'a pas abouti en raison des réticences de l'Irlande, de la Suède, du Danemark et de la Finlande. Concrètement, elle vise les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires sur leurs activités numériques de plus de 750 millions d'euros dans le monde, dont 25 millions d'euros pouvant être rattachés à des utilisateurs localisés en France.

### **"Un palliatif"**

L'idée est de les imposer à hauteur de 3% du chiffre d'affaires réalisé en France notamment sur la publicité ciblée en ligne, la vente de données à des fins publicitaires et la mise en relation des internautes par les plateformes.

En première lecture, le Sénat avait inscrit dans le texte le caractère "temporaire" de la taxe, prévoyant son extinction au 1er janvier 2022. Cette mention a été supprimée en Commission mixte paritaire. Mais la taxe a bien vocation à être retirée dès qu'il y aura un accord mondial, a assuré le ministre, et un rapport annuel est prévu sur l'évolution des négociations internationales.

Plusieurs autres dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ont en revanche été conservées dans le texte, afin en particulier de sécuriser juridiquement le dispositif.

A ainsi été maintenu l'article visant à obliger le gouvernement à donner au Parlement les raisons de son refus de notifier la taxe à la Commission européenne au titre des aides d'État.

*"Imparfaite économiquement, puisqu'elle taxe le chiffre d'affaires et non les bénéfices, et complexe dans sa mise en œuvre sur plusieurs aspects, cette nouvelle taxe doit être vue comme un palliatif, dans l'attente d'une décision multilatérale",* selon la commission des Finances du Sénat.

Pour la gauche, la taxe va dans le bon sens, mais reste très insuffisante. La taxe, dont l'instauration avait été annoncée par Emmanuel Macron fin 2018, en pleine crise des "gilets jaunes", doit contribuer à financer les 10 milliards d'euros de mesures d'urgence économiques et sociales qui avaient alors été mises sur la table.



**5 – MEDIAS – « L'UNESCO lance de nouvelles publications sur les médias et le genre »**  
<https://fr.unesco.org/news/lunesco-lance-nouvelles-publications-medias-genre>

Mardi 9 juillet 2019  
UNESCO



**Rédactrices en chef pour l'égalité des genres (de gauche à droite)  
Claudia Padovani, Lisa French, Aimée Vega Montiel et Sarah Macharia**

Des universitaires du monde entier ont obtenu des exemplaires de deux nouvelles publications de l'UNESCO cette semaine, lors d'une session très suivie organisée lors de la conférence annuelle de l'Association internationale pour la recherche sur les médias et la communication de masse. Des copies électroniques sont disponibles à ce lien.

Les livres sont intitulés "Établissement de l'agenda genre pour la politique de communication - nouvelles propositions du GAMAG" et "Genre, médias et TIC - nouvelles approches pour la recherche, l'éducation et la formation" (Setting the Gender Agenda for Communication Policy - new proposals from GAMAG" et "Gender, Media and ICTs - New Approaches for Research, Education and Training").

Le premier est publié en association avec l'Alliance mondiale pour les médias et le genre (GAMAG) ([link is external](#)), et le second avec le réseau UNITWIN de l'UNESCO pour les médias et les TIC ([link is external](#)).

Ils ont été produits sur la base d'une subvention spéciale du Royaume des Pays-Bas accordée par le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) de l'UNESCO.

Parmi les sujets abordés figurent l'inégalité entre les genres dans les structures et la prise de décision dans les médias et les entreprises Internet, ainsi que dans le contenu des médias.

La violence à l'égard des femmes dans les médias et les médias sociaux est également à l'honneur.

Sara Macharia, coéditrice avec Aimée Vega Montiel de la publication GAMAG, a déclaré : « Nous espérons que les professionnels des médias prendront en compte ces prises de position, qui sont également un excellent outil de plaidoyer couvrant l'ensemble du panorama des acteurs des médias, y compris les radios communautaires et les régulateurs des communications ».

Elle a également signalé les ressources vidéo d'accompagnement produites dans le cadre du projet.

Selon Lisa French, l'une des rédactrices en chef de la publication UNITWIN, « Ces programmes ont été élaborés avec la participation d'universitaires de dix pays de cinq régions différentes, ce qui a permis d'obtenir des idées interculturelles - il s'agit d'une ressource véritablement internationale ».

Elle a déclaré qu'au lieu d'avoir le genre comme une seule section dans une publication plus large, le sujet "imprègne totalement l'ensemble", et a ajouté que le livre était soutenu par les Indicateurs de genre pour les médias (GSIM) de l'UNESCO.

Plus tôt dans la journée, l'Assemblée générale des membres du GAMAG a adopté l'acte constitutif de l'organisation, son code de déontologie et un addendum exposant ses relations avec l'UNESCO. Initié par l'UNESCO lors du premier Forum mondial sur le genre et les médias à Bangkok, Thaïlande, en décembre 2013.

En tant que réseau indépendant, l'Alliance assume désormais l'entière responsabilité de ses opérations, travaillant en étroite communication et consultation avec l'UNESCO.

Il s'agit de collaborer étroitement avec l'UNESCO à des programmes concernant l'égalité entre les genres et les médias et de promouvoir ces programmes auprès des membres du GAMAG, notamment la mise en œuvre et le suivi de la GSIM, la poursuite de l'Agenda scientifique du GAMAG publié en 2014 et les initiatives annuelles de l'UNESCO en matière d'égalité des genres ou campagnes similaires.

## 6 – FACEBOOK EN EGYPTE – L'administrateur d'une page Facebook pro-Moubarak détenu »

<https://actu.orange.fr/societe/media/egypte-l-administrateur-d-une-page-facebook-pro-moubarak-detenu-CNT000001h81hl/photos/des-manifestants-defilent-pour-soutenir-l-ancien-president-egyptien-hosni-moubarak-au-caire-le-5-novembre-2015-f2eafd30d454aae211dc35174e36454f.html>

Jeudi 11 juillet 2019

Par AFP

**Le parquet général égyptien a placé en détention pour une période de 15 jours l'administrateur d'une page Facebook favorable à l'ex-président déchu Hosni Moubarak pour "diffusion de fausses informations", a indiqué jeudi une source judiciaire.**

Karim Hussein est l'administrateur de la page "Asef ya rayes" (Désolé M. le président) créée en février 2011 et suivie par plus de trois millions d'internautes.

M. Moubarak a été renversé en février 2011, après près de 30 ans au pouvoir, lors d'un soulèvement populaire qui a secoué l'Egypte dans le contexte du Printemps arabe.

M. Hussein a été placé "en détention pour 15 jours aux fins de l'enquête", a indiqué la source judiciaire.

"Le parquet général l'a accusé de diffuser de fausses informations, de tromper l'opinion publique par des informations mensongères, d'usage abusif des réseaux sociaux et de nuire à la sécurité publique", a-t-elle précisé.

L'équipe de cette page Facebook a confirmé que M. Hussein "a été emmené par des services de sécurité pour répondre à des questions liées à la page".

Dans un communiqué, elle précise ignorer quel contenu est reproché à l'administrateur, ajoutant que les autorités "étaient dans leur droit inhérent d'interroger n'importe quel citoyen".

Le placement en détention de M. Hussein intervient quelques jours après la diffusion sur sa page d'une vidéo d'archive où l'ex-président Moubarak dit refuser de supprimer les subventions publiques afin de préserver "le citoyen pauvre". La vidéo a été partagée plus d'1,5 million de fois.

Le gouvernement du président actuel, Abdel Fattah al-Sissi, mène, sous l'égide du Fonds monétaire international (FMI), une politique d'austérité très impopulaire visant notamment à réduire de manière drastique les subventions d'Etat.

Les Egyptiens se plaignent quotidiennement de l'inflation depuis la mise en place de ces politiques en 2016.

Le chef de l'Etat, au pouvoir depuis 2014, est accusé par nombreuses ONG de mener une répression tous azimuts contre toute forme de voix discordantes.

En septembre 2018, il a promulgué une loi qui permet de surveiller étroitement les comptes d'utilisateurs de réseaux sociaux les plus suivis.

L'accusation de "diffusion de fausses informations" est régulièrement utilisée contre des dissidents ou des défenseurs des droits humains.

L'Egypte nie les accusations des ONG, assurant vouloir préserver la "sécurité" et la "stabilité" du pays.

## **7 – ENSEIGNEMENT DU JOURNALISME – « Une "déclaration de Paris" pour la liberté d'enseignement du journalisme »**

**<https://actu.orange.fr/societe/media/une-declaration-de-paris-pour-la-liberte-d-enseignement-du-journalisme-CNT000001h6yN1.html>**

Mercredi 10 juillet 2019

Par AFP

**L'enseignement du journalisme doit être "indépendant" pour que les médias jouent leur rôle dans une "époque de désinformation", ont souligné les participants au congrès mondial des écoles de journalisme dans un appel signé mercredi à la mairie de Paris.**

"A une époque de désinformation, de mésinformation et de menaces pour la liberté de la presse, le rôle du journalisme indépendant est plus important que jamais", soulignent les signataires de cette déclaration adoptée par le Conseil mondial des écoles de journalisme.

L'organisation, qui rassemble des centaines d'écoles de journalisme du monde entier, tient son 5e congrès cette semaine à l'université Paris-Dauphine, sur le thème de la "disruption".

"Nous sommes convaincus qu'il existe un lien étroit entre la qualité de l'enseignement du journalisme et la qualité de l'information à laquelle les personnes ont droit", soulignent les signataires.

Ils appellent notamment les enseignants en journalisme à "maintenir une gouvernance solide et indépendante des écoles de journalisme et des départements de journalisme", et à "préserver l'enseignement du journalisme en tant que champ distinct par rapport aux autres domaines de la communication".

Ils soulignent aussi l'importance de "promouvoir la diversité en tant que facteur-clé de la formation au journalisme" et d'"encourager un esprit critique dans la recherche sur l'enseignement du journalisme".

Les signataires appellent enfin les Etats, les industries médiatiques, les entreprises privées et les donateurs "à assurer un financement suffisant à l'enseignement du journalisme tout en respectant son indépendance".

## **8 – BLOGUEUR EN MAURITANIE – « Le blogueur mauritanien Mohamed Cheikh Ould Mkheïtir, s'est une nouvelle fois repenti, condition posée par des religieux pour sa libération »**

**<https://www.voaafrique.com/a/mauritanie-nouveau-repentir-d-un-blogueur-accusé-de-blasphème/4992952.html>**

Mardi 9 juillet 2019

Par AFP

**Le blogueur mauritanien Mohamed Cheikh Ould Mkheïtir, maintenu en détention au-delà de sa peine après une condamnation pour un article jugé blasphématoire envers le prophète de l'islam, s'est une nouvelle fois repenti mardi, condition posée par des religieux pour sa libération, selon un responsable.**

M. Ould Mkheïtir, 36 ans, détenu depuis janvier 2014, a vu sa condamnation à mort pour apostasie ramenée en appel à deux ans de prison en novembre 2017, après avoir exprimé son repentir.

Il aurait donc dû être remis en liberté, le pourvoi en cassation du parquet n'étant pas suspensif. Mais il a été placé depuis en détention administrative.

Le président sortant mauritanien, Mohamed Ould Abdel Aziz, qui doit être remplacé le 2 août par le président élu, l'ancien chef d'état-major Mohamed Cheikh El-Ghazouani, avait, le 20 juin, justifié cette situation par la "sécurité personnelle" du blogueur "aussi bien que celle du pays". Le blogueur doit retrouver sa liberté incessamment au terme d'un "processus de préparation de l'opinion nationale à cet effet lancé lundi soir", a dit mardi à l'AFP un responsable mauritanien sous couvert de l'anonymat. Le président Aziz s'est réuni lundi soir avec des oulémas, érudits et imams pour les "consulter à ce sujet" et la rencontre a abouti à une décision d'un "repentir public du blogueur sur les médias et réseaux sociaux".

M. Ould Mkheïtir a commencé lundi soir à se repentir sur sa page Facebook, a constaté un journaliste de l'AFP.

"Comme je l'avais annoncé au début de 2014 et comme je l'ai répété à toutes les occasions qui s'offraient à moi devant les tribunaux, je réaffirme ici mon repentir devant Allah, le Seigneur des Mondes", a écrit le blogueur dans un message en arabe, son premier post sur Facebook depuis 2014. Il devait également se repentir à partir de mardi sur les médias publics et privés, selon la même source.

Une commission d'oulémas a été constituée pour "suivre" le processus menant à la libération du blogueur, "après une rencontre avec lui" dans son lieu de résidence, au sein d'une forteresse à Nouakchott, a dit mardi le même responsable mauritanien.

"C'est un bon processus qui est engagé s'il permet de remettre le jeune homme en liberté. Il devait être libre depuis longtemps mais nous savons et je l'ai toujours dit: seul (le président) Ould Abdel Aziz peut le faire. Ce sera une bonne décision et nous sommes obligés d'attendre et voir l'évolution des choses", a déclaré l'avocate du blogueur, Me Fatimata Mbaye.

Dans une lettre ouverte rendue publique le 21 juin, Reporters sans frontières (RSF) et 11 autres ONG avaient exhorté le président Ould Abdel Aziz à "utiliser les quelques semaines qui lui restaient à la tête du pays pour mettre fin à la détention illégale" du blogueur.

Le président Aziz, arrivé au pouvoir par un putsch en 2008, puis élu en 2009, ne pouvait, après deux mandats, se représenter à la présidentielle du 22 juin remportée par son ancien ministre de la Défense, Mohamed Cheikh El-Ghazouani.

**9 – DISPARITION – « Décès de François Duriand, ancien patron de Reuters France »**  
[https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2019/07/11/francois-duriand-ancien-patron-de-reuters-france-est-mort\\_5488184\\_3382.html](https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2019/07/11/francois-duriand-ancien-patron-de-reuters-france-est-mort_5488184_3382.html)

Jeudi 11 juillet 2019  
Par Paul Taylor



**Le journaliste avait intégré l'agence en 1962. Après plusieurs postes à l'étranger, il avait dirigé la rédaction de Reuters France pendant dix ans. Il est mort le 8 juillet à l'âge de 78 ans.**

Il signait ses dépêches de ses initiales (« FD »), et chacun à l'agence savait qui se cachait derrière. François Duriand, mort brutalement le 8 juillet, a incarné, pendant plus de trente-cinq ans, les valeurs de l'agence de presse Reuters et la rigueur de ses informations. Il était journaliste, « agencier », comme l'on dit dans le jargon du métier.

Né le 21 juin 1941 à Périgueux (Dordogne), François Duriand entre à l'agence en 1962 après des débuts au journal *Le Bien public*. Il dirige le service en langue française pendant la décennie 1970 avant d'organiser son transfert de Londres – où il avait son siège depuis la seconde guerre mondiale – vers Paris au début des années 1980. Il avait auparavant été correspondant à Kinshasa et à Alger, réussissant à se maintenir à ce dernier poste malgré des autorités peu amènes envers la presse étrangère grâce à son exigence, ses talents diplomatiques et sa grande discrétion.

Ecrivant parfaitement l'anglais, il devient ensuite directeur du bureau en Inde, se distinguant dans un poste traditionnellement réservé aux anglophones, puis rédacteur en chef pour le Proche et le Moyen-Orient, basé à Bahreïn. Là encore, ses qualités de chef d'équipe ont permis de surmonter bien des crises dans une période extrêmement agitée dans le golfe Arabo-Persique.

**Un chef qui s'attirait la loyauté**

Le couronnement de sa carrière est la direction de la rédaction de Reuters France en 1990, poste qu'il a conservé jusqu'à sa retraite en 2000. C'est là qu'il a réussi à faire collaborer en bonne intelligence des rédactions francophones et anglophones historiquement méfiantes l'une de l'autre, pour ne pas dire hostiles, tout en développant les services photo et télévision pour en faire une vraie rédaction multimédia.

François Duriand était peu bavard et détestait la rumeur et le copinage. C'était un chef qui s'attirait la loyauté et les efforts exceptionnels de la part de ses collaborateurs par sa gentillesse et son maniement adroit de l'« *understatement* » anglais. Quand il disait « *small point* », il voulait généralement attirer courtoisement l'attention sur une lacune béante dans une dépêche. « *Please pop in* » était souvent une invitation à passer un mauvais quart d'heure dans son bureau. « *Useful* » était le compliment ultime pour un excellent article. « *Would have been useful* » dénotait un gros raté. Enfin, lorsqu'on soulevait un problème dont il n'avait pas envie de parler, il esquivait avec maestria d'un « *more later* », qui voulait dire : on n'en parle pas maintenant, ni plus tard.

**La suite est réservée aux abonnés**